

# Poursuites

## Synthèse pour les finances personnelles

**Jeune diplômée, Jessica (22 ans) travaille dans un magasin de commerce de détail. Elle vient de rentrer de vacances.**

**Elle a payé son billet d'avion, l'hôtel et ses autres dépenses avec sa carte de crédit, car elle n'avait pas suffisamment de liquidités.**

**Peu de temps après son retour, elle doit se rendre à plusieurs reprises chez le dentiste pour des soins en urgence. Comme elle n'a pas souscrit d'assurance dentaire, les factures sont entièrement à sa charge.**

Elle veut absolument régler la facture de sa carte de crédit (1000 francs au total), car elle ne veut pas payer d'intérêts élevés. Une fois la facture de la carte de crédit, ses factures habituelles et ses dépenses mensuelles acquittées, il ne lui reste rien des 3500 francs de son salaire mensuel. Elle ne peut pas honorer les honoraires du dentiste qui s'élèvent à 1500 francs au total. Cela la tracasse un temps avant de lui sortir de la tête. Quelques semaines plus tard, elle reçoit un rappel du dentiste. Or, elle n'a toujours pas les moyens de régler la facture, laquelle est d'ailleurs plus élevée qu'au départ en raison des frais de rappel. Quelques temps plus tard, elle reçoit une deuxième sommation, encore plus élevée, car il y a de nouveaux frais et intérêts moratoires. Elle ne sait pas comment faire et met les sommations de côté. Le dentiste engage alors une procédure de poursuite: il demande à l'Office des poursuites d'intervenir. L'Office des poursuites du lieu de domicile de Jessica adresse à cette dernière un commandement de payer. Jessica s'est retrouvée inscrite sur le registre des poursuites dès que le dentiste a déposé sa demande de poursuite devant l'office compétent.

### Qu'est-ce qu'un extrait du registre des poursuites?

Le registre des poursuites permet de savoir si une personne fait actuellement l'objet d'une poursuite ou si elle a fait l'objet d'une poursuite par le passé. L'extrait est établi dans le lieu de domicile de la personne poursuivie, et le registre indique les poursuites des cinq dernières années (les actes de défaut de biens sont, quant à eux, mentionnés pendant 20 ans).

Chacun peut demander l'extrait du registre des poursuites le concernant, mais un tiers peut aussi le demander.

Ce dernier doit faire état d'un «intérêt particulier» qui motive sa demande d'accès à cette information. C'est le cas, par exemple, lorsque l'on demande un crédit et que l'établissement prêteur souhaite consulter le registre des poursuites. Cette inscription dans le registre des poursuites pourra poser problème à Jessica si elle cherche un nouveau logement. En effet, les propriétaires réclament toujours aux locataires potentiels de leur présenter un extrait du registre des poursuites. Certains employeurs aussi exigent un extrait du registre des poursuites avant d'engager quelqu'un: c'est surtout le cas des professions où il est question de gestion d'argent (par ex. en comptabilité, dans les services tertiaires, mais aussi dans le commerce de détail); une inscription dans le registre peut alors poser problème.

### Chiffres et faits sur les poursuites

**2,78 mio.**  
**de commandements de payer**  
en Suisse en 2013

**6,3%**  
des 18-24 ans en Suisse vivent dans un foyer dont au moins une personne a fait  
**l'objet d'au moins une procédure de poursuite**  
en 2013.

**10% env.**  
des contribuables suisses ont acquitté  
**leurs impôts avec du retard**  
en 2013.

**6,4%**  
de la population a vécu en 2013 dans un ménage qui a eu du mal à  
**acquitter les factures de la caisse-maladie.**

Sources:

Office fédéral de la statistique

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/endettement.assetdetail.219352.html>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune/endettement.assetdetail.219146.html>

Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse

<https://www.poursuite-faillite-offic.ch/fr/informations/statistique>

### Une fois la procédure de poursuite lancée, que se passe-t-il?

Dès que Jessica reçoit le commandement de payer, trois possibilités s'offrent à elle. Premièrement, elle a vingt jours pour honorer la facture (y compris les intérêts et les taxes) auprès de l'Office des poursuites. Deuxièmement, elle peut former une opposition, si elle estime que la poursuite n'est pas licite. La troisième possibilité consiste à ne rien faire. Puisque Jessica ne dispose toujours pas de suffisamment d'argent, elle n'est pas en mesure d'honorer la facture dans les 20 jours auprès de l'Office des poursuites, comme cela est indiqué. Elle pourrait, certes, former une opposition, mais elle sait que la poursuite est justifiée puisqu'elle n'a pas acquitté la facture. Donc, dans un premier temps, elle ne fait rien. Car, si elle formait une opposition, le tribunal lui donnerait tort et elle devrait, en plus, assumer les frais de justice.

Le créancier formule donc une réquisition de continuer la poursuite auprès de l'Office des poursuites. Cela déclenche la vraie procédure de poursuite. Jessica est sous le coup d'une saisie. En matière de saisie, il faut distinguer la saisie mobilière de la saisie sur salaire. Dans le cas d'une saisie mobilière, un représentant de l'Office des poursuites se rend au domicile du débiteur et y saisit des objets mobiliers (véhicule, bijoux, téléphone portable, téléviseur, etc.) dont le débiteur n'a pas besoin pour vivre (minimum vital) ni pour travailler. Or, comme Jessica ne possède pas grand-chose, elle fait donc l'objet d'une saisie sur salaire.

### Comment fonctionne la saisie sur salaire?

Une saisie sur salaire signifie que l'Office des poursuites calcule le montant mensuel minimal dont Jessica a besoin pour vivre. La partie du salaire excédant ce montant est versée par l'employeur directement à l'Office des poursuites, jusqu'à ce que la facture soit honorée dans son intégralité, taxes et intérêts compris.

Jessica est donc poursuivie, et son salaire est saisi pendant plusieurs mois. Cela a plusieurs conséquences négatives. Première conséquence de cette saisie sur salaire, Jessica n'a plus beaucoup d'argent à disposition (le minimum vital nécessaire est calculé par l'Office des poursuites au regard de la situation de Jessica). Puisque Jessica fait désormais l'objet d'une inscription dans le registre des poursuites, elle aura beaucoup de mal à trouver un logement moins cher.

Un logement moins cher ne lui permettrait pas d'avoir plus d'argent à sa disposition, mais elle pourrait rembourser ses dettes plus rapidement.

Deuxièmement, puisqu'il s'agit d'une saisie sur salaire, l'employeur de Jessica est automatiquement informé de la poursuite engagée à son encontre. C'est un sentiment très désagréable, et ce n'est pas vraiment un bon point pour sa carrière.

#### Bon à savoir

- Un créancier n'est pas tenu par la loi d'envoyer des sommations. Si la facture mentionne «Payable dans les ... jours», il n'est pas nécessaire d'envoyer une sommation avant d'engager une procédure de poursuite.
- Ce n'est pas une très bonne idée de souscrire un crédit pour payer ses dettes, car viennent alors s'ajouter d'autres intérêts. Il vaut mieux demander de l'aide à ses parents ou à des proches.
- La saisie sur salaire ne peut excéder 12 mois. Si, pendant ce temps, la saisie sur salaire ne permet pas de récupérer suffisamment d'argent (si tant est qu'elle permette d'en récupérer un peu), un acte de défaut de biens est alors établi grâce auquel le créancier pourra déclencher une nouvelle procédure de poursuite au cours des 20 prochaines années.
- Le registre des poursuites indique les poursuites engagées au cours des 5 dernières années (les actes de défaut de biens sont mentionnés pendant 20 ans).
- Les impôts ne sont pas pris en compte dans le calcul du minimum vital. Or, il est important de continuer d'acquitter ses impôts; car sinon cela déclencherait une nouvelle procédure de poursuite.
- Ignorer le courrier adressé par l'Office des poursuites, c'est risquer de voir la police sonner à sa porte et de faire l'objet d'une procédure de poursuite.
- La communication avec l'Office des poursuites est très importante et simplifie la période de la saisie. Toute fausse déclaration effectuée auprès de l'Office des poursuites peut entraîner le paiement d'une amende.

## Comment faut-il se comporter?

### Après réception de la facture et avant le commandement de payer

D'une manière générale, il faut à tout prix éviter de faire l'objet d'une procédure de poursuite. Il faut immédiatement réagir lorsque l'on reçoit une facture ou des sommations.

Il faut contacter le créancier: ce dernier acceptera peut-être un paiement échelonné de la facture si on lui demande suffisamment tôt, et il ne se tournera pas vers l'Office des poursuites. Il est également possible de demander conseil à un bureau de désendettement.

En cas d'urgence: mieux vaut emprunter de l'argent aux parents ou aux proches. Il faudrait également se tourner vers l'aide des proches pour les choses embarrassantes (par exemple, le paiement d'une amende).

### Lorsque la saisie est effective

Si la saisie sur salaire est inévitable, la personne concernée peut déposer une demande de saisie «muette» auprès de l'Office des poursuites et du créancier. Si la demande est acceptée, l'employeur n'est pas informé de la procédure de poursuite en cours. Le débiteur doit alors verser lui-même la part du salaire excédant le minimum vital chaque mois et à date fixe à l'Office des poursuites.

En cas de saisie sur salaire, la personne concernée n'a plus que le minimum vital à disposition. Néanmoins, certains coûts spécifiques – honoraires médicaux, arriérés des frais de chauffage, frais de déménagement et traitements dentaires nécessaires – peuvent être pris en compte s'ils sont validés au préalable par l'Office des poursuites et que le débiteur présente par la suite la facture correspondante.

### Après la réception du commandement de payer

Si possible, régler la dette dans les 20 jours à l'Office des poursuites.

Si vous êtes en mesure d'acquitter la créance dans les 20 jours, contactez le créancier et priez-le de faire supprimer l'inscription dans le registre des poursuites. Certaines entreprises facturent alors un émolument.

Si la procédure de poursuite a été engagée de manière illégitime, vous disposez de 10 jours pour lever une opposition. Mais attention: si le créancier peut prouver que la créance est légitime, le débiteur doit alors assumer seul les frais de poursuite et de justice.

### Liens utiles

Conférence des préposés aux poursuites et faillite de Suisse

[www.poursuite-faillite-offic.ch](http://www.poursuite-faillite-offic.ch)

Dettes Conseils Suisse

[www.schulden.ch](http://www.schulden.ch)

Dettes conseils de Caritas

[www.caritas-schuldenberatung.ch/fr](http://www.caritas-schuldenberatung.ch/fr)

Vous trouverez de plus amples informations sur la tenue d'un budget, les crédits à la consommation, les contrats de paiement par acomptes (uniquement en allemand), le leasing et le shopping en ligne sous

[www.iconomix.ch](http://www.iconomix.ch) › Matériel

Comment se déroule une procédure de poursuite?

